7es Journées

Le robot Da Vinci® – La prise en charge du matériel « restérilisable »

Charly Maréchal

Charly Maréchal
Infirmier en Chef Stérilisation Centrale
CHR de la Citadelle – Liège
Belgique

INTRODUCTION

En Belgique la législation en matière de stérilisation hospitalière se compose de lois :

- A.R. du 18 juin 1990 (volet B, 1.8.) relatif aux prestations techniques de soins infirmiers : « L'infirmier(e) de stérilisation est chargé(e) de l'organisation et de la surveillance des procédures de nettoyage, de désinfection et des cycles de stérilisation ».
- AR du 4 mars 1991 confiant au pharmacien hospitalier la responsabilité de la stérilisation.

Mais aussi de recommandations émanant du conseil supérieur de la santé (ancien conseil supérieur d'hygiène), avec principalement 3 recommandations :

- *Novembre 1993 :* Recommandations en matière de techniques de stérilisation (Révision en 2006)
- *Juin 1996 :* Entretien du matériel endoscopique et prévention des infections – (Révision en 2010)
- *Février 2001 :* Recommandations pour la prévention de la transmission des encéphalopathies spongiformes transmissibles (Maladie de Creutzffeldt-Jacob) en milieu hospitalier – Révision en 2006

Le CHR de la citadelle est un hôpital régional de 1043 lits.
L'activité opératoire est d'environ 20 000 interventions par an sur le site principal.
En 2010 nous avons dépassé les 50 000 containers opératoire par an ce qui représente par jour près de 10 m³ (cycle prions).

Le robot Da Vinci® a fait son apparition début 2009

QUEL IMPACT SUR UN SERVICE DE STÉRILISATION ?

Types d'instruments à prendre en charge :

1. Instruments « classiques » à stériliser à l'autoclave vapeur – cycle prions 134° C 18 minutes
2. Instruments type optique à stériliser uniquement au STERRAD®

Pour rappel le système STERRAD 100 nx est un dispositif médical marqué CE et qui répond aux exigences de la norme EN ISO 14937. Le système de monitorage indépendant (IMS) permet un contrôle indépendant et séparé de tous les paramètres du processus.
Le nouveau cycle qui est l'un des plus rapides sur le marché a été validé pour stériliser les endoscopes 3D da Vinci

3. Instruments « semi disposable » spécifiques au « robot Da Vinci » à stériliser à l'autoclave vapeur – cycle prions 134° C 18 minutes

Nettoyage et désinfection thermique à 93°C par ultrasons : utilisation d'un ultrason « MEDISAFE® » avec comme caractéristiques :

- Panier sans fond spécifique aux instruments du robot Da Vinci
- Vingt points d'irrigation
- Les instruments sont rincés à une pression de 2.7 Bar
- Utilisation d'un détergent enzymatique
- Programmes adaptés en fonction des besoins avec possibilité d'une désinfection thermique jusque 93° C 10 minutes
- L'activité ultrasonique s'adapte en fonction de la charge

Fig. 1

- Validé pour la désinfection thermique des instruments « endowrist® » conformément aux exigences de la norme harmonisée EN ISO 15883-1 et 3.

Fig. 2